

Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017

PARCE QUE LA RUE EST UNE IMPASSE

Montréal 

Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017

MOT DU MAIRE DE MONTRÉAL

Sortir de l'impasse



Le phénomène de l'itinérance est une réalité qui touche tous les grands centres urbains et Montréal n'y échappe pas. La lutte à l'itinérance et la recherche de moyens qui aident les citoyens vulnérables à retrouver leur dignité font partie des responsabilités de la métropole. Il est de notre devoir de venir en aide aux plus démunis.

Ce *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* démontre l'engagement de la Ville de Montréal à trouver des solutions durables, qui permettront à la fois de favoriser la réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance et de réduire les problèmes de cohabitation qui résultent de la présence d'itinérants dans plusieurs quartiers montréalais.

Certaines actions que nous proposons dans ce plan, telles la réalisation d'un dénombrement de la population itinérante, la création du poste de protecteur des personnes itinérantes et la mise en place de services d'injection supervisée, sont audacieuses. Elles ont fait leurs preuves dans d'autres villes et sont le reflet de notre volonté d'élargir nos horizons en poursuivant la recherche de mesures pour combattre l'itinérance.

Le temps est venu pour Montréal d'entreprendre une nouvelle étape dans cette lutte. Nous sommes confiants que la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec conduira à une redéfinition des pouvoirs en matière de développement social, afin que nous puissions accorder à nos citoyens les plus vulnérables toute l'attention et les soins qu'ils méritent.

J'invite tous nos partenaires, tant institutionnels que privés et communautaires, à nous accompagner dans la réalisation du *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*. Ensemble, nous arriverons à contrer l'errance urbaine dans le respect et la dignité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', written over a light-colored background.

Denis Coderre

PARCE QUE LA RUE EST UNE IMPASSE

La Ville de Montréal est déterminée à contrer l'errance urbaine. Le *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* témoigne de l'engagement formel de la Ville envers la partie de sa population la plus démunie et met la table pour une intervention concertée de tous les partenaires impliqués.

- Il répond au souhait manifesté par les citoyens et les partenaires institutionnels, privés et communautaires.
- Il vise à faire connaître les priorités municipales et les actions en cours ou prévues à court et moyen termes pour lutter contre l'itinérance et ses conséquences.

La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* prévoit déjà que la Ville s'engage, avec ses partenaires, à combattre le profilage social, la pauvreté et l'exclusion.

Le premier Plan d'action ciblé en itinérance, adopté par la Ville en 2010, a permis entre autres :

- le développement de plus de 600 unités de logements sociaux et communautaires avec soutien.
- l'ouverture d'un centre de répit et de dégrisement.
- la mise en œuvre de diverses mesures visant à améliorer la cohabitation dans l'espace urbain dont :
 - la création d'équipes mixtes composées de membres du SPVM et du CSSS Jeanne-Mance;
 - la mise place de nouvelles initiatives de la Cour municipale et de ses partenaires communautaires en vue d'éviter des démêlés judiciaires aux personnes itinérantes.

En adoptant ce *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017*, la Ville de Montréal entreprend une démarche nécessaire et capitale. Les conditions de sa réussite se trouvent :

- dans la mobilisation des différents services municipaux, mais aussi
- dans le travail de collaboration indispensable avec ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires.

La Ville assumera son leadership et développera des approches innovantes pour que soient respectées la dignité humaine, la santé et la sécurité de tous et toutes.

La reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut de métropole pour Montréal est essentielle en cette matière. Le pacte à venir permettra une révision de la gouvernance de la métropole et une révision de la fiscalité en cohérence avec ce statut; des prémisses essentielles à toute intervention en matière d'itinérance.

CONTEXTE

Comme toutes les grandes métropoles, Montréal est confrontée à la réalité de l'itinérance et ses conséquences. La Ville, ses arrondissements et ses partenaires gouvernementaux, privés et communautaires travaillent depuis plus de vingt-cinq ans à l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes ou à risque. Cela doit se poursuivre avec acharnement.

LES VISAGES DE L'ITINÉRANCE

Aujourd'hui, les réalités de l'itinérance se sont diversifiées. On observe :

- un accroissement de la présence de membres des Premières Nations et des Inuits, des femmes, de nouveaux arrivants et des personnes vieillissantes;
- un nombre important de personnes désinstitutionnalisées ou non hospitalisées, souffrant de problèmes de santé mentale, reléguées dans l'espace public. Ces personnes, souvent en grande détresse demandent une aide immédiate et exercent de fortes pressions sur les organismes d'aide;
- des jeunes à risque d'itinérance à leur sortie des centres de réadaptation gérés par les centres jeunesse;
- des intervenants qui doivent de surcroît composer avec des problèmes de toxicomanie, alcoolisme, hépatites, VIH-SIDA, etc., caractéristiques du profil de santé précaire des personnes de la rue.

Les impacts de cette évolution du profil des personnes sans abri ne se font pas sentir que dans les refuges. La concentration de personnes itinérantes dans certains lieux publics des quartiers centraux de Montréal affecte la dynamique de ces milieux au détriment de la qualité de vie de l'ensemble des utilisateurs, des commerçants et des citoyens riverains et mettant parfois en péril la santé et la sécurité des personnes itinérantes elles-mêmes. Si l'itinérance est toujours particulièrement perceptible dans

Le taux d'occupation des refuges à Montréal est à la hausse depuis 2010-2011, tant chez les hommes que chez les femmes.

le centre-ville montréalais, des données récentes démontrent que le phénomène tend à se répandre ailleurs à Montréal. Cette situation rend nécessaires un engagement plus important des arrondissements et l'allocation de budgets spécifiques, pour leur permettre de contribuer au *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* et soutenir adéquatement leurs ressources locales.

Pour ce faire, la Ville consacra 1 million \$ de fonds supplémentaires en appui aux différentes mesures énoncées dans ce plan.

DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES

Le gouvernement du Canada et la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance

Depuis 13 ans, la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement du Canada soutient une diversité d'interventions (travail de rue, employabilité, hébergement, acquisition d'immeubles, construction, rénovation, achat d'équipements, etc.). Les quelque 120 M\$ investis à Montréal ont permis d'augmenter significativement le nombre de lits d'hébergement d'urgence; d'améliorer de façon notable les infrastructures d'accueil; d'équiper convenablement les refuges et les centres de jour et de soutenir le travail de proximité mené auprès des personnes en difficulté de tous âges. Au cours des dernières années, des projets communautaires totalisant plus de 900 logements, dotés de services pour aider à la réinsertion sociale des personnes sans-abri, ont bénéficié du soutien financier dans le cadre de la SPLI.

Le gouvernement du Québec et la Politique nationale de lutte à l'itinérance

En 2008, le gouvernement du Québec adoptait un Cadre de référence en itinérance. Dans la lutte contre l'itinérance, les responsabilités du gouvernement du Québec concernent différents champs de compétence en matière de santé et services sociaux, d'emploi, d'immigration, d'éducation, en administration du système judiciaire et en habitation par le biais de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Une approche interministérielle pour concevoir et organiser les soins et les services caractérise les interventions du gouvernement du Québec.

La Ville de Montréal

Les interventions de la Ville pour lutter contre l'itinérance prennent déjà plusieurs formes : l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes; les interventions de sécurité publique et de gestion des espaces publics; le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées et l'aide au développement de logements pour personnes vulnérables. La Ville entend affirmer son leadership dans la recherche et la mise en œuvre de solutions coordonnées. Pour ce faire, elle s'engage à rester à l'écoute des citoyens et des commerçants qui vivent des situations particulières. La Ville compte aussi jouer un rôle des plus actifs dans l'élaboration du plan d'action régional qui découlera du Plan d'action interministériel en itinérance dont le dépôt est imminent.

Le réseau de la santé

L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal est aussi un partenaire de premier plan. L'Agence assume la coordination régionale des soins et des services destinés aux personnes en situation d'itinérance, dont le mécanisme inter-hôpitaux pour l'accueil de première ligne. L'Agence assure aussi la mise en œuvre des programmes en santé mentale, toxicomanie et santé en général destinés aux personnes itinérantes par le biais de programmes pour les personnes démunies ou en difficulté.

Les centres de santé et de services sociaux (CSSS) ont quant à eux développé plusieurs projets de soins de première ligne et de prévention pour les populations vulnérables ou à risque de l'être. Leur déploiement dans différents secteurs illustre les changements dans la géographie de l'itinérance à Montréal.

Le réseau communautaire

Enfin, la Ville compte aussi sur une forte mobilisation d'organisations communautaires dans la lutte contre l'itinérance. Ensemble, ces ressources forment un réseau unique pour accompagner les personnes itinérantes. Hébergement d'urgence et temporaire, centres de jour ou de soir, unités mobiles, travail de rue, logement social avec soutien communautaire, les exemples de l'engagement des groupes communautaires en itinérance sont abondants. Ces organismes se sont toujours imposés comme des acteurs centraux incontournables pour prévenir l'itinérance, pallier les problèmes qu'elle provoque, et offrir des voies de sortie aux personnes concernées. À l'instar des institutions publiques, ces organismes ont considérablement évolué au cours des dernières années. Il est essentiel que ces services de première ligne soient dotés des ressources et disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour bien s'acquitter de leur mission. Ainsi, les autorités municipales appuient depuis nombre d'années leurs représentations en ce sens.

QUATRE PRINCIPES DIRECTEURS

Le *Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017* est fondé sur quatre principes directeurs qui guideront les actions de la Ville.

1

Partager les connaissances

L'absence de données régulièrement mises à jour rend difficile l'évaluation précise des besoins et la planification de stratégies efficaces ne serait-ce que dans le domaine fondamental du logement. Il faut assurer un recensement et une mise à jour régulière de la situation de l'itinérance à Montréal et organiser des activités de formation et de sensibilisation sur l'itinérance pour les employés de la Ville, les organismes, les commerçants et les citoyens. Une fois reconnus et mieux compris, les itinérants bénéficieront d'un meilleur soutien.

2 Renforcer l'exercice de la citoyenneté

Que pensent les personnes itinérantes de l'aménagement urbain et de la cohabitation dans l'espace urbain ? Quelle est leur opinion concernant les services et les projets de la Ville en matière de lutte contre l'itinérance ? Ces personnes sont en général peu consultées sur ces enjeux qui les concernent pourtant de près. Il faut renforcer l'exercice de la citoyenneté des personnes itinérantes. À ce chapitre, la Ville prévoit la mise sur pied d'un mécanisme de consultation régulière des personnes itinérantes, en partenariat avec des ressources du milieu.

La Charte montréalaise des droits et responsabilités identifie le profilage racial et social comme étant des motifs de discrimination potentielle.

Depuis 2012, des efforts soutenus ont été fournis pour contrer le profilage social des personnes itinérantes. La Ville appuie le SPVM dans ses initiatives. Ce plan d'action prévoit des mesures supplémentaires d'observation et d'analyse pour poursuivre dans cette voie.

3 Offrir des alternatives à l'itinérance

Les coûts croissants des logements rendent de plus en plus difficile l'accès à un logis convenable aux personnes démunies. La Ville et ses arrondissements se doteront d'une stratégie qui comprend le développement de logements sociaux et abordables et diverses actions pour préserver le parc de logements privés à coût abordable.

Par une meilleure connaissance et compréhension des itinérants, par l'aide au logement, la mise en place de mesures de « sortie de l'itinérance » et de prévention de rechutes, Montréal prendra en mains l'amélioration des conditions de vie des personnes itinérantes.

Les efforts de réintégration sociale et d'employabilité pour les personnes itinérantes déjà en cours à Montréal s'étendront éventuellement aux arrondissements.

De même, par une aide accrue apportée aux centres de jour et des interventions taillées sur mesure pour les communautés des Premières nations, inuites et les nouveaux arrivants, de nouvelles perspectives seront offertes aux personnes itinérantes.

4 Réduire les problèmes de partage de l'espace urbain

Ce plan porte précisément sur les problèmes de partage de l'espace urbain, la sécurité et la qualité de vie des citoyennes et citoyens de Montréal et sur l'exercice de la citoyenneté. Il faut des initiatives dans les arrondissements – à la fois pour les personnes itinérantes, les citoyens et les commerçants –, la mise en place d'un mécanisme de consultation des personnes itinérantes, une lutte constante contre le profilage social, le développement d'alternatives à la judiciarisation des personnes itinérantes, une aide au travail des services policiers et une amélioration de la gestion des espaces publics, incluant le Montréal souterrain. Encore une fois, Montréal entend prendre toutes ses responsabilités à ces chapitres.

PLAN D'ACTION

1 PARTAGER LES CONNAISSANCES

ACTION 1 : DOCUMENTER LA SITUATION DES PERSONNES ITINÉRANTES

Le manque de données fiables nuit à la planification des interventions, notamment lorsque vient le temps d'obtenir une juste part des enveloppes budgétaires gouvernementales.

Il faut des mesures qui :

- permettront de détecter les situations d'instabilité résidentielle;
- tiendront compte de la sévérité de la situation, du type d'itinérance et du profil des personnes;
- permettront de rejoindre les personnes itinérantes qui ne fréquentent pas les ressources.

Objectifs

- Parfaire les connaissances sur le phénomène de l'itinérance.
- Assurer une mise à jour régulière des données sur l'itinérance à Montréal.
- Suivre les déplacements sur le territoire des personnes itinérantes.

Engagements

- Réaliser un dénombrement et mettre à jour régulièrement le portrait de l'itinérance à Montréal.
- Lancer un appel de propositions pour la tenue de dénombrements à l'hiver et à l'été 2015.

ACTION 2 : FORMER ET INFORMER À PROPOS DE L'ITINÉRANCE

Le travail indispensable d'information et de sensibilisation à la question de l'itinérance est non seulement nécessaire, mais il faudra informer et écouter également, dans le cadre des initiatives prévues à cet effet.

Objectifs

- Sensibiliser les organismes, les institutions, les intervenants, les commerçants, les bénévoles et les citoyens au phénomène de l'itinérance; les écouter à cet effet.
- Informer les citoyens des ressources d'aide existantes.

Engagements

- Offrir des formations aux employés municipaux et aux gestionnaires d'installations qui côtoient des personnes itinérantes.
- Organiser des activités de sensibilisation et d'information comme une « Journée sur l'itinérance ».

2 RENFORCER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

ACTION 3 : CRÉER UN POSTE DE PROTECTEUR DES PERSONNES ITINÉRANTES

Un poste de protecteur des personnes itinérantes sera créé. Ce dernier jouera un rôle de chien de garde des droits des personnes itinérantes, évaluera la pertinence des mesures mises en place pour leur venir en aide et formulera des recommandations aux autorités compétentes. L'articulation du rôle du protecteur avec les mesures déjà en place à Montréal devra être examinée au préalable. La désignation de cette personne devra faire l'objet d'une consultation du milieu de l'itinérance montréalais.

Objectifs

- Renforcer l'exercice de la citoyenneté des personnes itinérantes.
- Favoriser le sentiment d'inclusion sociale.
- Appuyer les mesures adoptées pour diminuer les risques de profilage racial et social.
- Favoriser l'analyse et l'observation du phénomène du profilage racial et social.

Engagements

- Créer un poste de protecteur.
- Consulter régulièrement les personnes itinérantes.
- Octroyer un mandat d'observation et d'analyse des impacts du profilage social au protecteur des personnes itinérantes.
- Organiser une consultation publique avec le SPVM sur le bilan de son Plan stratégique en matière de profilage racial et social.
- Tenir une consultation publique de la Commission de la sécurité publique sur le profilage social.

ACTION 4 : ÉVITER DES DÉMÊLÉS JUDICIAIRES AUX PERSONNES ITINÉRANTES

La judiciarisation des personnes itinérantes qui commettent des infractions est coûteuse et comporte des risques importants d'aggravation de leurs problèmes. Trois mesures principales ont été développées par la Cour municipale, reconnue pour son innovation en la matière, afin de trouver des alternatives à la judiciarisation des personnes itinérantes.

PAJ-SM : le Programme d'accompagnement justice-santé mentale (PAJ-SM) propose à des personnes souffrant de problème de santé mentale et qui font face à des accusations criminelles des mesures qui peuvent aller jusqu'au retrait des accusations à leur endroit en échange de leur participation à un programme de suivi psychosocial.

PAJIC : Le Programme d'Accompagnement Justice pour personnes itinérantes à la Cour (PAJIC) offre à ses participants volontaires les services d'un procureur désigné pour les aider à trouver des solutions alternatives à l'incarcération. Ce projet réunit aujourd'hui trois juges, six procureurs et occupe maintenant une journée par semaine. En 2013, grâce à la collaboration de la Clinique Droits Devant, 4500 constats d'infraction et 275 dossiers de nature criminelle ont été traités.

Programme de travaux compensatoires : Le Programme de travaux compensatoires permet à des citoyens démunis de s’acquitter d’une amende par des travaux au profit d’un organisme à but non lucratif. À Montréal, le YMCA agit à titre d’organisme de référence en déléguant un représentant à la Cour municipale, selon un horaire préétabli, pour traiter des dossiers de personnes itinérantes.

Le présent plan prévoit de renforcer le programme PAJIC par la mise à disponibilité de ressources d’hébergement temporaires pour permettre une prise en charge d’un certain nombre de leurs participants sans abri au moment d’entreprendre leur démarche.

Objectifs

- Diminuer la judiciarisation des personnes itinérantes.
- Favoriser la réinsertion et la responsabilisation sociales.

Engagements

- Développer 5 places d’hébergement temporaire pour les participants au programme PAJIC.
- Renforcer les programmes qui constituent des alternatives à la judiciarisation.

3

OFFRIR DES ALTERNATIVES À L’ITINÉRANCE

ACTION 5 : AGIR SUR LE LOGEMENT

Pour bon nombre de personnes qui ont connu l’itinérance, un accompagnement est nécessaire pour apprivoiser la vie autonome en logement, créer de nouveaux liens sociaux, trouver les ressources en matière de santé, de soutien psychologique et de recherche d’emploi.

Depuis 30 ans, des organismes montréalais sans but lucratif misent avec succès sur le logement social avec soutien communautaire pour assurer la stabilité résidentielle et encourager l’intégration sociale des personnes sans-abri. Avec le gouvernement du Québec, la Ville a soutenu depuis une décennie la création de plus de 1800 logements et chambres pour ces personnes. Le développement de cette formule doit se poursuivre.

Une attention particulière sera portée, lors de la mise en œuvre de ce présent Plan d’action, aux projets répondant à des groupes peu touchés jusqu’à présent par les programmes d’habitation sociale ou à des besoins en croissance, par exemple (et la liste n’est pas exhaustive) :

- les personnes itinérantes vieillissantes;
- les femmes issues des communautés autochtones;
- les personnes aux prises avec la toxicomanie et les problèmes de santé mentale.

La problématique de l’accès au logement pour les personnes sortant des refuges fera en ce sens l’objet d’un travail spécifique avec ces organismes.

Par ailleurs, nombre de personnes itinérantes ou à risque de le devenir ont recours, pour des périodes plus ou moins longues, aux maisons de chambres, qui forment une composante essentielle de l’offre

résidentielle abordable. Le parc des maisons de chambres privées, jadis important, a connu un déclin dramatique à compter des années 1960. Réduit à environ 3 000 chambres en 2006, il semble actuellement connaître une relative stabilité, sauf dans l'arrondissement de Ville-Marie où s'observe une lente mais constante érosion. Toutefois, l'apport de projets d'habitation communautaire permet de contrecarrer ce déclin.

Maintenir une offre de maisons de chambres en bonne condition demande de mettre en place un ensemble de mesures, qui comprennent l'achat et la rénovation par des partenaires sans but lucratif, la révision de certains éléments réglementaires et le développement d'approches spécifiques en matière de salubrité.

Objectifs

- Offrir des conditions de logement de qualité aux personnes itinérantes ou vulnérables, en visant notamment les clientèles moins bien desservies.
- Favoriser la réinsertion sociale en assurant un environnement et des services de soutien adaptés aux besoins des personnes itinérantes.
- Maintenir une offre de maisons de chambres suffisante et en bon état.

Engagements

- Soutenir la réalisation de 1000 logements pour personnes vulnérables ou itinérantes, en particulier par des projets d'achat et de rénovation de maisons de chambres. Cette cible comprend :
 - 600 logements sociaux avec soutien communautaire;
 - 400 chambres ou logements dans des projets novateurs mis en place avec des partenaires, dont la SHDM.
- Poursuivre la collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux pour assurer le maillage entre le développement des logements et l'offre de soutien communautaire.
- Faire un monitoring constant du parc de maisons de chambres privées et mener des interventions pour en assurer le maintien, en mobilisant les programmes et les autres outils à la disposition de la Ville.
- Poursuivre, auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à assurer, d'une part, la reconduction et leur maintien à un niveau adéquat des programmes d'habitation AccèsLogis et Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec et, d'autre part, le maintien d'un volet immobilier (développement de logements) dans le cadre de la Stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance.

ACTION 6 : SOUTENIR LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

La population itinérante d'origine amérindienne et inuite s'accroît à Montréal. Il faut mieux comprendre les raisons qui conduisent les Autochtones et les Inuits à la rue afin de répondre à leurs besoins. Les organisations des communautés des Premières nations et Inuites seront des partenaires essentiels à la réalisation de cette action. La Ville entend reconnaître leur rôle et poursuivre son travail de partenariat avec elles.

Objectif

- Développer des mesures concrètes en vue de répondre aux besoins des membres des communautés des Premières nations et des Inuits.

Engagements

- Poursuivre le développement de réinsertion sociale et d'employabilité en collaboration avec les communautés autochtones et inuites.
- Contribuer :
 - au plan d'action développé par les membres du comité de travail sur l'itinérance autochtone du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal;
 - à la Stratégie de sécurité et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot et ses environs.

ACTION 7 : SOUTENIR LES PERSONNES ITINÉRANTES ISSUES DE L'IMMIGRATION

Il faut mieux comprendre les raisons qui conduisent les nouveaux arrivants dans la rue afin de répondre à leurs besoins. Les organismes communautaires seront des partenaires essentiels à la réalisation de cette action. La Ville entend reconnaître leur rôle et poursuivre son travail de partenariat avec ces derniers.

Objectif

- Développer des mesures concrètes en vue de répondre aux besoins des nouveaux arrivants en situation d'itinérance.

Engagement

- Intervenir auprès des personnes issues des communautés culturelles en fonction de leur réalité particulière.

ACTION 8 : AIDER LES CENTRES DE JOUR

Les centres de jour ont développé une expertise qui leur est propre. Ensemble, ces centres constituent une première avenue importante vers la réinsertion sociale.

Objectifs

- Permettre une meilleure connaissance des services offerts.
- Favoriser la réinsertion sociale.

Engagements

- Améliorer la coordination des services offerts aux personnes itinérantes dans les centres de jour montréalais.
- Référer plus efficacement les personnes en difficulté.

Les centres de jour destinés aux personnes itinérantes sont des organismes communautaires qui offrent accompagnement, référence, soutien et services divers ainsi qu'un milieu de vie et des activités où les participants peuvent se côtoyer et s'entraider.

4

RÉDUIRE LES PROBLÈMES DE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN

ACTION 9 : OFFRIR DES SERVICES D'INJECTION SUPERVISÉE

Les personnes vivant avec un problème de dépendance aux drogues, souvent associé à une précarité sociosanitaire et à l'itinérance, font partie de la toile urbaine de Montréal. Rejoindre cette population vulnérable et lui offrir les services auxquels elle a droit semble difficile. La mise en place des services d'injection supervisée (SIS) devrait, d'une part, minimiser les risques de décès par surdose et d'infection des personnes utilisatrices de drogues injectables et, d'autre part, réduire l'injection en public et diminuer le nombre de seringues souillées qui sont abandonnées dans nos rues, nos ruelles et nos parcs.

Objectifs

- Réduire l'intensité de l'épidémie du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et d'hépatite C chez les personnes UDI.
- Diminuer le taux de surdoses.
- Agir sur des facteurs de vulnérabilité sociale.

Engagements

- Collaborer avec les organismes communautaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à l'implantation de SIS.
- Prendre en charge la clientèle vulnérable en améliorant son accès aux ressources (références, accompagnements, etc.).
- Réduire les incivilités dans l'espace public.
- Améliorer les enjeux de cohabitation entre les commerçants, les riverains et la population vulnérable.
- Susciter des opportunités d'intégration et de réinsertion.

ACTION 10 : ÉTABLIR DES ZONES D'INTERVENTIONS CIBLÉES

C'est par une panoplie de mesures et de projets que nous pourrions améliorer les conditions des personnes itinérantes et la cohabitation entre les personnes itinérantes, les commerçants et les citoyens. Ainsi, grâce au soutien de l'arrondissement Ville-Marie, la Société de Développement Social de Ville-Marie (SDSVM) joue un rôle essentiel de courtier en valeurs sociales qui lui permet de faire le pont entre les milieux des affaires, institutionnels, politiques, et communautaires en vue de mener des actions concrètes en matière de lutte à la pauvreté et de réduction de l'itinérance. Pour mener à bien sa mission, elle offre aux entreprises et institutions un éventail de services répartis dans quatre domaines : employabilité, bénévolat, partenariats, projets spéciaux.

Il faut soutenir ces initiatives et reproduire le modèle créé par la SDSVM par le développement de zones d'intervention en itinérance dans les secteurs fortement touchés par cette réalité et assurer des interfaces avec les arrondissements concernés.

Objectifs

- Développer des projets qui favorisent l'intégration, l'employabilité et la réinsertion des personnes marginalisées.
- Réduire les situations conflictuelles liées au partage de l'espace public entre personnes itinérantes, citoyens et commerçants.
- Éviter les dédoublements dans l'offre de services aux personnes en situation d'itinérance.

Engagements

- Consolider les trois pôles d'intervention en place dans Ville-Marie : l'Accueil Bonneau et ses environs, Le Village, le square Cabot et ses environs.
- Évaluer la pertinence de développer d'autres pôles.
- Rechercher les meilleures pratiques en termes d'intervention et de cohabitation dans l'espace public.
- Améliorer le sentiment de sécurité des gens qui fréquentent ces lieux.
- Assurer un dialogue continu entre commerçants et citoyens.
- Donner accès à des installations sanitaires dans des endroits stratégiques, notamment près de certaines stations de métro.
- Soutenir l'intervention de rue afin de mieux rejoindre les personnes vulnérables.
- Mettre en place un système de médiation et de réseautage destiné aux commerçants et aux résidents.
- Mettre en place des projets d'économie sociale dans les espaces publics visant la mixité et la cohabitation des diverses clientèles.
- Mettre en place des projets d'amélioration de la propreté où les personnes marginales occupant l'espace public pourraient être mises à contribution.
- Mettre en place des projets spéciaux d'animation de l'espace public permettant aux riverains de se réappropriier les espaces publics.

Le pôle d'intervention du square Cabot vise une meilleure coordination des ressources existantes et une collaboration accrue entre les organismes qui oeuvrent auprès des populations marginalisées qui fréquentent ce lieu public afin de contribuer au rehaussement du sentiment de sécurité des usagers du square.

ACTION 11 : CONSOLIDER LE TRAVAIL DES ÉQUIPES DE POLICIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET INTERVENANTS SOCIAUX

Depuis des années, les façons d'intervenir des policiers, patrouilleurs, premiers répondants (pompiers et Urgences Santé) et intervenants sociaux à l'égard des personnes itinérantes évoluent. Les collaborations entre les partenaires ont pris différentes formes, dont :

- concertation;
- projets de prévention et de résolution de problème;
- ententes de services;
- équipes mixtes.

Il n'est plus exceptionnel que le travail policier se fasse en présence d'intervenants d'autres milieux, sinon en étroite collaboration avec eux. Ces interventions « mixtes » sont reconnues comme une avenue prometteuse pour prendre en compte les problèmes sociaux ou de santé dans le cadre d'interventions policières.

Les ressources insuffisantes consacrées à ces équipes limitent toutefois leur capacité d'agir auprès des itinérants les plus à risque et leur capacité de bien coordonner leurs efforts.

Objectifs

- Harmoniser le travail des équipes spécifiques dont les missions chevauchent celles du SPVM et du CSSS Jeanne-Mance.
- Multiplier les possibilités de diriger les personnes plus rapidement vers les services qui leur sont les plus bénéfiques.
- Rendre plus cohérents et efficaces les mécanismes de suivi de personnes itinérantes.
- Améliorer la formation et les pratiques des patrouilleurs.

Engagements

- Multiplier les capacités de réponse de ces équipes directement auprès des personnes à risque de représenter un danger pour eux-mêmes ou autrui.
- Augmenter la plage horaire où des intervenants experts de ces équipes sont disponibles.
- Poursuivre le déploiement des policiers RIC pour les rendre disponibles 24/7 partout sur le territoire.
- Développer des meilleures pratiques RIC pour l'intervention de première ligne auprès de personnes itinérantes.
- Soutenir leur rôle de diffuseur auprès de leurs collègues.

ACTION 12 : AMÉLIORER LA COHABITATION DANS LE MÉTRO DE MONTRÉAL (STM)

Le Montréal souterrain et le réseau du métro sont des endroits fréquentés régulièrement par les personnes itinérantes, et ce, plus particulièrement en période hivernale.

La Société de transport de Montréal (STM) favorise déjà une approche de prévention et de référence auprès des personnes itinérantes. La STM a aussi pour objectif de faire de l'utilisation du transport une expérience sécuritaire, agréable et favoriser des déplacements fluides. Pour ce faire, la STM adoptera un plan d'action triennal, 2014-2017, en matière de gestion des espaces publics dans le réseau du métro.

Objectifs

- Favoriser des interventions de prévention et de référence auprès des personnes itinérantes.
- Assurer un environnement convivial, agréable et sécuritaire pour la clientèle, les commerçants et les employés de la STM.
- Favoriser des déplacements fluides et dynamiques.

Engagements

- Mettre en œuvre le plan d'action triennal 2014-2017 de la STM en matière de gestion des espaces publics dans le réseau du métro.
- Consolider des projets et partenariats déjà en cours, notamment les Pôles de service en itinérance avec la SDSVM.
- Collaborer avec les organismes communautaires et les partenaires internes et externes pour développer de nouveaux projets.

MISE EN ŒUVRE ET MESURES D'ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION

La concertation entre les différents services et arrondissements de la Ville est une condition essentielle à la réalisation de ce plan d'action 2014-2017. Les responsables des diverses actions du plan — SDSS, Direction de l'habitation, Cour municipale, Service de police, Société de transport de Montréal (STM) — et les arrondissements concernés élaboreront des critères d'éligibilité et effectueront des appels de projets.

Une méthodologie d'évaluation sera mise en place afin d'évaluer l'efficacité des actions réalisées et des comités de suivi seront constitués.

Partenaires mis à contribution

INTERNES

Service de la diversité sociale et des sports (SDSS)
Direction de l'habitation
Cour municipale
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
Société de transport de Montréal (STM)
Arrondissement de Ville-Marie
Arrondissement Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce
Arrondissement Plateau-Mont-Royal
Arrondissement Le Sud-Ouest
Arrondissement de Mercier — Hochelaga-Maisonneuve
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
Arrondissement de Verdun

EXTERNES

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal
Centre jeunesse de Montréal
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Société Makivik
RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal
Plusieurs tables de concertation, sociétés de développement commercial et regroupements de commerçants
CSSS Jeanne-Mance
CSSS de la Montagne
Direction de santé publique
Secrétariat aux affaires autochtones
Groupes communautaires qui interviennent auprès de personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

AMBITION : affirmer le leadership montréalais par la réalisation des actions et la mise en place de la concertation indispensables à la réduction du problème de l'itinérance

1

PARTAGER LES CONNAISSANCES

ACTION 1 : DOCUMENTER LA SITUATION DES PERSONNES ITINÉRANTES

Engagements

- Réaliser un dénombrement et mettre à jour régulièrement le portrait de l'itinérance à Montréal.
- Lancer un appel de propositions pour la tenue de dénombrements à l'hiver et à l'été 2015.

ACTION 2 : FORMER ET INFORMER À PROPOS DE L'ITINÉRANCE

Engagements

- Offrir des formations aux employés municipaux et aux gestionnaires d'installations qui côtoient des personnes itinérantes.
- Organiser des activités de sensibilisation et d'information comme une « Journée sur l'itinérance ».

2

RENFORCER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

ACTION 3 : CRÉER UN POSTE DE PRO- TECTEUR DES PERSONNES ITINÉRANTES

Engagements

- Créer un poste de protecteur.
- Consulter régulièrement les personnes itinérantes.
- Octroyer un mandat d'observation et d'analyse des impacts du profilage social au protecteur des personnes itinérantes.
- Organiser une consultation publique avec le SPVM sur le bilan de son Plan stratégique en matière de profilage racial et social.
- Tenir une consultation publique de la Commission de la sécurité publique sur le profilage social.

ACTION 4 : ÉVITER DES DÉMÊLÉS JUDICIAIRES AUX PERSONNES ITINÉRANTES

Engagements

- Développer 5 places d'hébergement temporaire pour les participants au programme PAJIC.
- Renforcer les programmes qui constituent des alternatives à la judiciarisation.

3

OFFRIR DES ALTERNATIVES À L'ITINÉRANCE

ACTION 5 : AGIR SUR LE LOGEMENT

Engagements

- Soutenir la réalisation de 1000 logements pour personnes vulnérables ou itinérantes, en particulier par des projets d'achat et de rénovation de maisons de chambres. Cette cible comprend :
 - 600 logements sociaux avec soutien communautaire;
 - 400 chambres ou logements dans des projets novateurs mis en place avec des partenaires, dont la SHDM.
- Poursuivre la collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux pour assurer le maillage entre le développement des logements et l'offre de soutien communautaire.
- Faire un monitoring constant du parc de maisons de chambres privées et mener des interventions pour en assurer le maintien, en mobilisant les programmes et les autres outils à la disposition de la Ville.
- Poursuivre, auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à assurer, d'une part, la reconduction et leur maintien à un niveau adéquat des programmes d'habitation AccèsLogis et Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec et, d'autre part, le maintien d'un volet immobilier (développement de logements) dans le cadre de la Stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance.

4 PRINCIPES DIRECTEURS

12 ACTIONS

44 ENGAGEMENTS

4

RÉDUIRE LES PROBLÈMES DE PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN

ACTION 6 : SOUTENIR LES MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

Engagements

- Poursuivre le développement de réinsertion sociale et d'employabilité en collaboration avec les communautés autochtones et inuites.
- Contribuer :
 - au plan d'action développé par les membres du comité de travail sur l'itinérance autochtone du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal;
 - à la Stratégie de sécurité et d'amélioration de la qualité de vie au square Cabot et ses environs.

ACTION 7 : SOUTENIR LES PERSONNES ITINÉRANTES ISSUES DE L'IMMIGRATION

Engagement

- Intervenir auprès des personnes issues des communautés culturelles en fonction de leur réalité particulière.

ACTION 8 : AIDER LES CENTRES DE JOUR

Engagements

- Améliorer la coordination des services offerts aux personnes itinérantes dans les centres de jour montréalais.
- Référer plus efficacement les personnes en difficulté.

ACTION 9 : OFFRIR DES SERVICES D'INJECTION SUPERVISÉE

Engagements

- Collaborer avec les organismes communautaires et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à l'implantation de SIS.
- Prendre en charge la clientèle vulnérable en améliorant son accès aux ressources (références, accompagnements, etc.).
- Réduire les incivilités dans l'espace public.
- Améliorer les enjeux de cohabitation entre les commerçants, les riverains et la population vulnérable.
- Susciter des opportunités d'intégration et de réinsertion.

ACTION 10 : ÉTABLIR DES ZONES D'INTERVENTIONS CIBLÉES

Engagements

- Consolider les trois pôles d'intervention en place dans Ville-Marie : l'Accueil Bonneau et ses environs, Le Village, le square Cabot et ses environs.
- Évaluer la pertinence de développer d'autres pôles.
- Rechercher les meilleures pratiques en termes d'intervention et de cohabitation dans l'espace public.
- Assurer un dialogue continu entre commerçants et citoyens.
- Améliorer le sentiment de sécurité des gens qui fréquentent ces lieux.
- Donner accès à des installations sanitaires dans des endroits stratégiques, notamment près de certaines stations de métro.
- Soutenir l'intervention de rue afin de mieux rejoindre les personnes vulnérables.
- Mettre en place un système de médiation et de réseautage destiné aux commerçants et aux résidents.

- Mettre en place des projets d'économie sociale dans les espaces publics visant la mixité et la cohabitation des diverses clientèles.
- Mettre en place des projets d'amélioration de la propreté où les personnes marginales occupant l'espace public pourraient être mises à contribution.
- Mettre en place des projets spéciaux d'animation de l'espace public permettant aux riverains de se réapproprier les espaces publics.

ACTION 11 : CONSOLIDER LE TRAVAIL DES ÉQUIPES DE POLICIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET INTERVENANTS SOCIAUX

Engagements

- Multiplier les capacités de réponse de ces équipes directement auprès des personnes à risque de représenter un danger pour eux-mêmes ou autrui.
- Augmenter la plage horaire où des intervenants experts de ces équipes sont disponibles.
- Poursuivre le déploiement des policiers RIC pour les rendre disponibles 24/7 partout sur le territoire.
- Développer des meilleures pratiques RIC pour l'intervention de première ligne auprès de personnes itinérantes.
- Soutenir leur rôle de diffuseur auprès de leurs collègues.

ACTION 12 : AMÉLIORER LA COHABITATION DANS LE MÉTRO DE MONTRÉAL (STM)

Engagements

- Mettre en œuvre le plan d'action triennal 2014-2017 de la STM en matière de gestion des espaces publics dans le réseau du métro.
- Consolider des projets et partenariats déjà en cours, notamment les Pôles de service en itinérance avec la SDSVM.
- Collaborer avec les organismes communautaires et les partenaires internes et externes pour développer de nouveaux projets.

